

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 8

Artikel: La propriété par étages

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

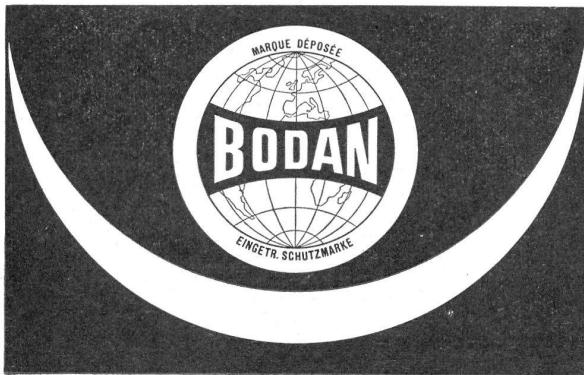
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Machines et appareils à héliographier Symbole de qualité dans le monde entier !

Fonctionnement sûr grâce à la conception très simple.
Service silencieux et développement inodore.
Remplissage automatique du révélateur, rubans transporteurs sans fin et cylindres rotatifs de verre.
Tension automatique des rubans assurant des copies d'une netteté absolue.
Fonction indépendante de la charge grâce au moteur à courant continu.
Réglage sans gradins à partir de 0.
Pour chaque entreprise, la machine appropriée.
Produits suisses de qualité à des prix spécialement avantageux.
Dix modèles différents avec une capacité de 55-450 cm. à la minute.
Demandez un essai sans engagement dans vos propres locaux.

Les produits BODAN enrichissent votre entreprise !

Fabrique de machines à héliographier et d'appareils à photocopier

KARL MÜLLER S.A. - Roggwil/TG - Tél (071) 4 83 77



La propriété par étages

La Division fédérale de la justice a établi un projet de révision du Code civil, qui tend d'une part à préciser le régime de la copropriété, d'autre part à rendre possible la propriété par étages, dont voici la définition proposée : « Les parts de copropriété d'un immeuble peuvent être constituées de telle manière que chaque copropriétaire utilise, administre et entretient lui-même et à son compte un étage ou une partie d'étage comprenant un appartement ou des locaux à usage professionnel ou commercial qui doivent former avec leurs annexes une unité distincte. »

Le rapport qui accompagne le projet constate que, chez nos voisins, ce que l'on appelle la propriété par étages se répand largement : par exemple, à Bruxelles, 90 % des immeubles nouvellement construits sont vendus par appartement (renseignement datant de 1955).

Si le projet aboutit, cela ne signifiera pas que pour se loger ou pour établir un commerce, il faudra nécessairement acquérir la propriété d'une partie d'un bâtiment. Mais on pourra le faire. Il ne fait aucun doute que la nouvelle institution donnera une entière sécurité au commerçant, qui n'aura plus à se soucier de l'échéance de son bail. Dans les villes tout au moins, où l'on construit nécessairement aujourd'hui de gros immeubles, et où la valeur d'une entreprise commerciale est souvent étroitement liée aux locaux qu'elle occupe, la possibilité d'acquérir et non pas seulement de louer ces locaux sera certainement largement utilisée. Cette formule est propre à encourager les bâtisseurs.

Nous la préférons de beaucoup à celle du bail commercial qui, pour être efficace, doit pratiquement priver le propriétaire de tous ses droits. En bonne logique, le locataire qui veut être sûr de rester dans les lieux qu'il occupe doit en devenir propriétaire. La révision du Code civil lui en donnera la possibilité.

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES

GARZETTA
& Fils
Carouge-Genève

ÉLECTRICITÉ

E. WEBER
Grand choix d'appareils ménagers et lustrerie
LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

ENTREPRISE
A. ABREZOL
Entretien
d'immeubles
Transformations
Tous travaux
soignés de
PLATRERIE
PEINTURE

LAUSANNE Rue César-Roux 22 Tél. 22 86 00